

1 - INTRODUCTION	3
1.1 Qu'est-ce que le Plan de surveillance générale du Nunavut?	3
1.1.1 Objectifs du PSGN	3
1.1.2 Activités clés du PSGN	3
1.1.3 Fonctions essentielles du PSGN	3
1.2 Appel de propositions	5
1.3 Priorités du PSGN en matière de surveillance pour 2016-2017	5
1.4 Questions prioritaires du PSGN en matière de surveillance pour 2016-2017	6
1.4.1 Priorités primaires	6
1.4.2 Priorités secondaires	9
1.5 Calendrier de l'appel de propositions du PSGN.....	12
1.6 Processus de demande	12
1.6.1 Échéance pour la réception des propositions	12
1.6.2 Décisions relatives aux propositions	13
2 – LIGNES DIRECTRICES	14
2.1 Fonds disponibles	14
2.2 Bénéficiaires admissibles	14
2.3 Projets admissibles	15
2.4 Dépenses admissibles	15
2.5 Activités essentielles.....	15
2.6 Dépenses inadmissibles	16
2.7 Les projets financés préalablement doivent être terminés.....	16
3 – PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS ET DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE.....	17
3.1 Modèles à utiliser pour la rédaction des propositions	17
3.2 Formatage des modèles dans Microsoft Word	18
3.3 Page couverture de la présentation d'une proposition du PSGN	19
3.5 Modèle de proposition complète au PSGN	21
3.6 Fiche sommaire de proposition du PSGN	26
3.7 Formule de présentation du budget.....	29
3.8 Comment envoyer la proposition?	31
4 – PROCESSUS DE SOUMISSION ET D'ÉVALUATION.....	32

4.1 Critères d'évaluation des propositions.....	32
5 – EXIGENCES ADMINISTRATIVES ET EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS	34
6 – PERSONNE-RESSOURCE DU SECRÉTARIAT DU PSGN	36
Annexe 1 : Liste de contrôle pour la préparation des propositions	37

1 - INTRODUCTION

1.1 Qu'est-ce que le Plan de surveillance générale du Nunavut?

L'article 12.7.6 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) précise que le gouvernement et la Commission d'aménagement du Nunavut doivent coopérer en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un plan visant la surveillance des effets environnementaux cumulatifs actuels et à long terme des projets de développement au Nunavut. Le plan, désigné le Plan de surveillance générale du Nunavut (PSGN), prévoit la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements sur l'état et la santé de l'environnement écosystémique et socioéconomique de la région du Nunavut.

La surveillance dans l'ensemble du Nunavut, assurée par le truchement du PSGN, permettra de guider et d'appuyer la mise en œuvre des responsabilités du PSGN incombant au gouvernement, aux institutions de gouvernement populaire (IGP), à la NTI et aux organisations inuites régionales associées à la gestion intégrée des ressources (la gestion des ressources fauniques [article 5], les offices de gestion des terres et des ressources [établis en vertu de l'article 10], l'aménagement du territoire [article 11], les répercussions des activités de développement [article 12], la gestion des eaux [article 13], et les activités liées à d'autres sections de l'ARTN [p. ex. articles 23, 24 et 32]).

1.1.1 Objectifs du PSGN

L'objectif général du PSGN consiste à assurer la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information concernant l'état et la santé de l'environnement écosystémique et socioéconomique de la région du Nunavut. Le PSGN contribuera à l'établissement de données de base et à la collecte permanente de données voulues pour surveiller les changements environnementaux au fil du temps. C'est donc dire que la collecte de données à l'appui des indicateurs clés des composantes valorisées (CV) du PSGN constitue un objectif primaire et une fonction essentielle.

1.1.2 Activités clés du PSGN

1. Facilitation de la gouvernance
2. Collecte, analyse et synthèse des données
3. Gestion de l'information et technologie de l'information
4. Établissement de rapports et communication

1.1.3 Fonctions essentielles du PSGN

1. Fournir aux Inuits les renseignements nécessaires pour assurer une participation significative au système de gestion intégrée des ressources mis en œuvre en vertu de l'ARTN, et à l'établissement des programmes et politiques qui les touchent.
2. Fournir des renseignements aux institutions de gouvernement populaire, à tous les ordres de gouvernement, aux industries et aux entreprises, à d'autres entités et aux Nunavummiut aux fins de prise de décisions, de gestion fondée sur les résultats, de planification des activités et de bonne gouvernance (p. ex. participation aux processus de gestion intégrée des ressources, établissement des profils communautaires, décisions d'investissement, planification de l'aménagement du territoire, planification et exécution de la recherche, examen des projets et évaluation environnementale, réglementation et exécution, gestion de la faune, élaboration de politiques, de projets et de programmes, évaluation et gestion des effets cumulatifs, établissement des seuils, contribution au respect des traités et obligations nationaux et internationaux).
3. Recueillir et analyser l'information actuelle et historique sur l'état et la santé à long terme de l'environnement écosystémique et socioéconomique de la région du Nunavut et en faire rapport (conformément à l'article 12.7.6 de l'ARTN).
4. Financer ou appuyer des initiatives contribuant :
 - a) à l'établissement et à la mise en œuvre d'une surveillance scientifique fondée sur la communauté ou sur les connaissances inuites (Inuit Qaujimagatuqangit (IQ));
 - b) à l'établissement et à la mise en œuvre de projets de surveillance scientifique et/ou de surveillance du IQ qui traitent des questions liées aux effets cumulatifs;
 - c) à l'établissement, à l'amélioration et à la consignation des techniques de surveillance;
 - d) à l'établissement de protocoles de surveillance pour les composantes valorisées (CV);
 - e) à la détermination et à la compréhension améliorée des indicateurs qui contribuent à la compréhension des CV et des tendances dans l'environnement écosystémique et socioéconomique au Nunavut (p. ex. par le truchement d'études pilotes);
 - f) à l'amélioration des techniques de gestion des données, à l'archivage des données et à l'accessibilité de l'information pour les Nunavummiut et les décideurs (tout en tenant compte, comme il se doit, des connaissances traditionnelles);
 - g) à l'analyse des données, y compris l'évaluation des tendances environnementales et la vérification des effets cumulatifs;
 - h) à la diffusion des résultats aux publics scientifiques, réglementaires et communautaires;
 - i) à l'échange des connaissances entre les détenteurs de connaissances traditionnelles inuites (Inuit Qaujimagatuqangit) et les scientifiques.

5. Fournir aux Nunavummiut des données de base fiables de surveillance de l'environnement à long terme, et des indicateurs de surveillance uniformes.
6. Cerner et surveiller l'utilisation des terres et des eaux et d'autres sources d'effets sur l'environnement. Cette information peut contribuer à l'évaluation par le gouvernement ou les organismes de réglementation des effets cumulatifs des activités de développement sur l'environnement.
7. Cerner et combler les lacunes de surveillance prioritaires (au moyen d'un financement).
8. Aider à coordonner les organismes qui effectuent des travaux de recherche, ou qui assurent une surveillance au Nunavut.
9. Assurer l'intégration d'activités de surveillance propres à un projet bien précis ou de nature générale dans le but de comprendre l'environnement du Nunavut.
10. Renforcer les capacités, surtout dans les collectivités du Nunavut, afin de favoriser une participation entière et efficace aux processus et aux activités de surveillance environnementale.
11. Aider le gouvernement¹ et d'autres partenaires dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de leurs stratégies ainsi que de leurs objectifs stratégiques, politiques et ceux prévus par la loi.

1.2 Appel de propositions

Le Plan de surveillance générale du Nunavut (PSGN) dispose d'un budget annuel de 700 000 \$, sous forme de subventions et de contributions, qui permet d'appuyer les initiatives de surveillance au Nunavut. Les fonds du PSGN sont gérés et administrés par le Secrétariat du PSGN, au sein du Bureau régional du Nunavut d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). Le Secrétariat du PSGN fonctionne sous l'égide de son Comité directeur, composé du gouvernement du Canada, du gouvernement du Nunavut, de la Commission d'aménagement du Nunavut et de Nunavut Tunngavik Inc.

Le Comité directeur du PSGN a convenu d'une liste des besoins prioritaires en matière de surveillance pour l'appel de propositions 2016-2017. Cette liste prioritaire est décrite en détail dans les deux prochaines sections (sections 1.3 et 1.4). Si une proposition traite de composantes de surveillance autres que celles figurant à la liste prioritaire, elle sera écartée.

1.3 Priorités du PSGN en matière de surveillance pour 2016-2017

Cette section contient les priorités du PSGN en matière de surveillance pour 2016-2017, telles que les a définies le Comité directeur du PSGN. Chaque proposition doit clairement indiquer

¹ Aux fins de la présente DP, le terme « gouvernement » désigne le gouvernement du Canada, le gouvernement du territoire, ou les deux, selon le contexte, et en fonction du territoire de compétence et du sujet mentionné, tel que le définit l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

quelle priorité de surveillance elle entend traiter. Pour qu'une proposition soit prise en considération, elle doit correspondre à l'une des priorités suivantes.

Si un projet aborde plusieurs priorités de surveillance du fait des efforts de recherche directs, veuillez toutes les mentionner dans la proposition. Cependant, il ne faut pas inclure de catégories abordées de façon très générale par le projet sans contribution directe ni résultat subséquent dans la proposition.

Priorités primaires :

Caribou

Changement climatique

Pollution sonore du milieu marin

Transport maritime

Bathymétrie

Éducation

Logement

Infrastructures (infrastructures de transport, infrastructures municipales/production d'énergie)

Santé et bien-être

Priorités secondaires :

Ours blanc

Utilisation des terres et des eaux à l'heure actuelle

Activités traditionnelles et domaines réservés aux usages traditionnels

Récolte

Développement des affaires

Tourisme

Activités économiques

Poissons

Eau

Mammifères marins

1.4 Questions prioritaires du PSGN en matière de surveillance pour 2016-2017

La présente section expose les questions prioritaires qui, selon le Comité directeur, doivent être abordées dans les propositions par rapport à la liste prioritaire. Toutes les propositions soumises doivent montrer comment le projet, ou l'initiative, traitera au moins l'une des questions clés suivantes dans le cadre des priorités du PSGN en matière de surveillance pour 2016-2017.

1.4.1 Priorités primaires

1. Caribou (espèces sauvages terrestres - caribou)

- 1) Où et quand les zones d'habitat des caribous doivent-elles être protégées ou gérées avec attention?
- 2) Quelle serait l'incidence des nouvelles chaussées proposées sur les tendances de récolte?
- 3) Existe-t-il des seuils surfaciques, linéaires ou temporels qui peuvent être établis dans les zones de fort développement de façon à contrôler les effets cumulatifs? Si ce n'est pas le cas, quels sont les facteurs dont il faut tenir compte pour élaborer un système de gestion souple, efficace et efficient?
- 4) Déterminer les niveaux de bruit acceptables de façon à minimiser, pour les caribous, les perturbations provenant des propositions de projets industriels et des avions volant à basse altitude pendant et après les périodes sensibles de vèlage et les activités saisonnières régulières.
- 5) Estimer la valeur économique du troupeau migratoire continental par rapport à tous les troupeaux, ou du troupeau choisi dans lequel de nombreuses communautés effectuent des récoltes.
- 6) Incidences socioéconomiques de la diminution des troupeaux sur les communautés, incidences sur la récolte, etc., avec une étude pluriannuelle pour établir des données de référence et des tendances.

2. Changement climatique (climat, conditions météorologiques et qualité de l'air)

- 1) Déterminer l'incidence que les augmentations de la quantité d'eau douce pénétrant dans l'environnement marin auront sur les niveaux de salinité et la température des habitats marins au fil du temps.
- 2) Déterminer les répercussions du changement des niveaux de salinité et de la température sur les sources d'alimentation des mammifères marins.
- 3) Déterminer en quoi le changement des niveaux de salinité et de la température pourrait causer un déplacement des lieux de chasse historiques des mammifères marins, ainsi que des floes et des polynies.
- 4) Quelles sont les tendances ou évolutions des hydrogrammes en lien avec le changement climatique?

3. Pollution sonore du milieu marin (bruit - niveaux de pollution sonore du milieu marin)

- 1) Quelle est l'incidence du bruit provenant des essais sismiques, du déglçage et du transport maritime sur les poissons et les mammifères marins, notamment sur les morses et leurs échoueries, les baleines et les phoques?
- 2) Quelles méthodes, politiques ou procédures contribueraient à atténuer les effets négatifs, y compris les effets cumulatifs?
- 3) Quelles sont les nouvelles sources de bruit (préciser le lieu, l'intensité, l'augmentation de l'intensité au-dessus des niveaux de fond, la durée et la fréquence)?
- 4) À quelle distance des principaux récepteurs biologiquement sensibles (y compris les mammifères marins) les nouvelles sources de bruit se trouvent-elles?

- 5) Les nouvelles sources de bruit viennent-elles s'ajouter à d'autres sources de bruit anthropiques?

4. Transport maritime (économie, neige et glace)

- 1) Mieux comprendre les répercussions des activités de transport maritime (industrielles et autres) au Nunavut, y compris le bruit des navires.
- 2) Déterminer les répercussions du déglacage sur l'environnement marin.
- 3) Déterminer les répercussions du déglacage sur la capacité des Inuits à se déplacer sur la glace de mer.
- 4) Quelle est l'incidence du changement climatique sur le transport maritime?
- 5) Quelle est l'incidence des grands projets sur le transport maritime?

5. Bathymétrie (environnement marin côtier et extracôtier)

- 1) Les segments peu profonds des axes de transport maritimes les plus sécuritaires, servant au réapprovisionnement des collectivités, à l'extraction minière et au transport général de marchandises, peuvent-ils être précisément référencés? Cartographier les axes de transport maritime servant au réapprovisionnement des collectivités ou au développement industriel.
- 2) Certaines zones nécessitent-elles des bouées, des balises de sécurité ou des phares?
- 3) Dans quelle mesure la bathymétrie affecte-t-elle :
 - a. les régimes de glaces de mer?
 - b. la répartition des ressources biologiques marines?

6. Éducation (personnes)

- 1) Quelles sont les causes de l'absentéisme des élèves dans les écoles primaires et secondaires? Quels facteurs permettent d'améliorer les taux de présence et de faire revenir les élèves à l'école après une absence prolongée?
- 2) Quelle est l'incidence des grands projets de développement sur l'amélioration de l'éducation et de la formation professionnelles, de l'éducation secondaire et de l'éducation supérieure?
- 3) Les occasions d'emploi dans le secteur du développement des ressources encouragent-elles les élèves à obtenir de meilleurs résultats scolaires?
- 4) Quelle est l'incidence des facteurs sociaux sur l'achèvement de niveaux scolaires plus élevés?

7. Logement (personnes)

- 1) Mieux comprendre comment repérer et traiter les lacunes dans le continuum du logement au Nunavut (p. ex. refuges, centres de transition, résidences avec services, logements avec assistance, options de locations privées, propriété coopérative et habitations communautaires, copropriétés).
- 2) Mieux comprendre l'offre et la demande de logements au Nunavut.

- 3) Comprendre l'incidence des projets de développement des ressources sur la disponibilité et la qualité du logement. Quelle est l'incidence des principaux projets de développement sur les modèles d'accèsion à la propriété?

8. Infrastructures (économie)

- 1) Déterminer les mesures d'économie d'énergie actuellement utilisées par les collectivités.
- 2) Infrastructures de transport :
 - a. Quelles seraient les incidences sociales, démographiques et économiques des routes ou chemins de fer proposés au Nunavut? Quelle infrastructure aura l'effet multiplicateur économique le plus important? La route ou le rail?
- 3) Infrastructures municipales/production d'énergie
 - a. Présenter aux collectivités du Nunavut des ensembles de technologies mises à l'essai et éprouvées de production et de stockage d'énergies renouvelables adaptées au climat et qui permettraient d'abandonner avec confiance l'électricité au diesel.

9. Santé et bien-être (personnes)

- 1) Quels sont les facteurs qui indiquent que la richesse financière a permis d'assurer le bien-être des familles, ainsi que le mieux-être?
- 2) Quelles sont les applications de politiques recommandées?
- 3) Quelle est l'incidence des principaux projets de développement sur la santé et le bien-être, y compris l'alcoolisme et la toxicomanie?
- 4) En quoi la situation d'emploi change-t-elle les modèles de consommation en ce qui concerne la santé et le bien-être (des individus et des familles)?

1.4.2 Priorités secondaires

10. Ours blanc (espèces sauvages terrestres)

- 1) Où et quand les zones d'habitat des ours blancs doivent-elles être protégées?
- 2) Quelle serait l'incidence des nouvelles chaussées proposées sur les tendances de récolte?
- 3) D'autres questions clés peuvent être liées aux principaux indicateurs définis dans le rapport des connaissances du PSGN pour cette composante valorisée, y compris, mais sans s'y limiter : la taille et l'évolution des populations; la répartition; le taux de natalité; le taux de mortalité; les niveaux de récolte; le taux de reproduction; la structure des âges; la fréquence et l'emplacement des rencontres entre l'ours et l'être humain; les concentrations de contaminants; l'étendue de la glace de mer, la répartition, la composition, et les périodes de gel et de dégel.

11. Utilisation des terres et des eaux à l'heure actuelle

Quatre différents types de renseignements sont nécessaires pour gérer les pressions cumulatives exercées par l'utilisation des terres et de l'eau, ainsi que les activités connexes, sur l'environnement biophysique et humain. Les voici :

- 1) L'emplacement.
- 2) Le statut opérationnel, c'est-à-dire le stade de l'exploration : en cours de construction; partiellement ou pleinement opérationnel; périodes saisonnières d'exploitation; abandon; etc.
- 3) L'empreinte ou l'étendue de l'utilisation/de l'activité, c'est-à-dire les zones terrestres/maritimes utilisées; le niveau de perturbation des terres/eaux; le type/la quantité d'émissions; le nombre de personnes qui utilisent le site/qui sont employées; etc.
- 4) La sensibilité de l'environnement récepteur aux différentes utilisations et activités.

12. Activités traditionnelles et domaines réservés aux usages traditionnels

- 1) Comment les activités traditionnelles peuvent-elles être mieux structurées et intégrées à la vie quotidienne des Nunavummiut, et comment cela pourrait-il éclairer les employeurs?
- 2) Quels sont les domaines de concentration des usages traditionnels, et pendant quelles saisons?

13. Récolte (économie)

Mieux comprendre les éléments socioéconomiques de la récolte au Nunavut, y compris :

- 1) L'économie des ventes privées et du commerce inter-régional.
- 2) Les effets quantitatifs et qualitatifs sur la sécurité alimentaire.
- 3) En quoi l'emploi par rotation dans le secteur du développement des ressources a-t-il une incidence sur les activités et les modèles de récolte?

14. Développement des affaires (économie)

- 1) Quantifier les incidences économiques directes, indirectes et induites des grands investissements au Nunavut.
- 2) Préparer des statistiques sur les multiplicateurs et pertes économiques propres au Nunavut.

15. Tourisme (économie et espèces sauvages terrestres)

Mieux comprendre les incidences et les avantages de la chasse sportive au Nunavut.

16. Activités économiques (économie)

- 1) Quelle est l'incidence des principaux projets de développement sur les économies régionale et territoriale?
- 2) Quelles sont les répercussions des principaux projets de développement sur le coût de la vie - à la fois pour les régions et pour le territoire?
- 3) Quelle est l'incidence du développement des ressources sur la diversification

régionale et économique?

- 4) Quelle est l'incidence du changement climatique sur l'économie traditionnelle?

17. Poissons de mer (poissons de mer)

- 1) Les activités de récolte (pour les prises directes et accessoires) épuisent-elles les populations au point que les pêcheries ou les populations ne sont pas durables ou courent un risque?
- 2) La récolte est-elle effectuée selon les plans de rétablissement ou les plans de gestion des pêcheries pour les espèces concernées?
- 3) Quelles sont les modifications physiques subies par l'habitat des poissons? Une compensation est-elle requise pour l'habitat des poissons?
- 4) La population des poissons diminue-t-elle en nombre?
- 5) La répartition de la population des poissons évolue-t-elle? De quelle façon?
- 6) Existe-t-il des changements dans la qualité de l'eau qui pourraient avoir une incidence sur les populations de poissons?
- 7) Y a-t-il des contaminants néfastes pour les poissons ou qui pourraient être absorbés par les poissons, rendant ces derniers impropres à la consommation humaine?

18. Poissons d'eau douce (poissons d'eau douce)

- 1) Y a-t-il des modifications significatives dans les mesures des populations (abondance/production) pour les principales espèces de poissons d'eau douce, à l'échelle locale et régionale?
- 2) Y a-t-il des modifications dans la répartition des espèces sensibles de poissons d'eau douce (p. ex. à la suite d'éventuels changements climatiques)?
- 3) Quelle est la teneur en contaminants des poissons d'eau douce prélevés aux fins commerciales ou de subsistance?
- 4) Y a-t-il des modifications dans la récolte des principales espèces de poissons d'eau douce (à des fins commerciales et récréatives)?

19. Eau (hydrologie et qualité de l'eau)

- 1) Quelles sont les tendances ou évolutions du débit et du niveau des cours d'eau?
- 2) Quelles sont les tendances ou évolutions des hydrogrammes en lien avec le changement climatique?
- 3) Quelles sont les modifications nécessaires dans la région du Nunavut pour mieux diriger les efforts et satisfaire les besoins des Nunavummiut, des collectivités et des intérêts du développement?
- 4) Coupler les données hydrométriques avec d'autres indicateurs de surveillance, comme les variables météorologiques.
- 5) Déterminer des seuils acceptables et des indicateurs pour gérer les répercussions des propositions de projets industriels et commerciaux sur la qualité de l'eau douce au sein des zones de gestion de l'eau du Nunavut et des

bassins versants plus petits subissant les pressions du développement.

20. Mammifères marins (phoques, bélugas, baleines boréales, orques, morses, narvals)

- 1) Y a-t-il des modifications importantes des populations?
- 2) Y a-t-il des modifications dans la répartition des mammifères en raison de l'évolution des régimes de glaces de mer causée par le changement climatique ou la circulation des navires?
- 3) Y a-t-il des modifications des concentrations de contaminants dans les mammifères?
- 4) Les capacités de reproduction et la survie des progénitures sont-elles affectées par des facteurs comme le changement climatique, l'exploration, le développement des ressources et la circulation maritime?
- 5) Y a-t-il des modifications dans les prises de subsistance?
- 6) Y a-t-il des modifications dans les statistiques de récolte? Les prises sont-elles durables?

1.5 Calendrier de l'appel de propositions du PSGN

Tableau 1.5.1 : **Extension de la date d'échéance**

Jalons/tâches	Date
Publication de l'appel de propositions	Le 20 mai 2016
Échéance pour la présentation de propositions par les demandeurs Les propositions reçues après l'échéance ne seront pas acceptées	Le 20 juin 2016 à 11 h 59, heure de l'Est (EXTENSION)
Examen des propositions par les membres du Comité directeur	Du 21 au 23 juin 2016
Réunion du Comité directeur pour le choix des bénéficiaires	Du 24 au 30 juin 2016
Envoi des avis aux demandeurs précisant l'état de leurs propositions	Du 11 au 15 juillet 2016
Préparation et signature des accords de financement	A partir du 18 juillet 2016

1.6 Processus de demande

1.6.1 Échéance pour la réception des propositions

Les propositions doivent être reçues au plus tard le **20 juin 2016, à 11 h 59, heure de l'Est (la date fut modifiée)**, par courriel, télécopieur ou courrier ordinaire. Les demandeurs doivent communiquer avec le Secrétariat du PSGN bien avant l'échéance, s'ils éprouvent des difficultés à envoyer leurs propositions en raison de problèmes techniques, pour convenir d'une autre

méthode d'envoi et veiller au respect de l'échéance. Les propositions reçues après l'échéance ne seront pas acceptées.

1.6.2 Décisions relatives aux propositions

Le Secrétariat du PSGN répondra aux demandeurs au plus tard le **15 juillet 2016, à 11 h 59, heure de l'Est**, pour leur indiquer si le Comité directeur du PSGN a accepté leur proposition.

Une fiche sommaire obligatoire est également requise au moment de soumettre la proposition complète. Vous trouverez une liste de vérification, le mode de présentation de la proposition et les exigences auxquelles vous devez vous conformer au moment de rédiger les propositions à la section 3. Le non-respect des exigences pourrait entraîner le rejet de la proposition. Pour toute question, les demandeurs peuvent communiquer avec le PSGN avant l'échéance.

2 – LIGNES DIRECTRICES

2.1 Fonds disponibles

Le montant total des subventions et contributions du PSGN pour les projets 2016-2017 s'élève à 700 000 \$. L'affectation annuelle des fonds sera assujettie à divers facteurs, notamment l'orientation du Comité directeur du PSGN, la nature et le nombre de propositions reçues, une preuve que d'autres sources de financement ont été explorées, ainsi que le bien-fondé global des soumissions.

Le fait d'obtenir une aide financière en 2016-2017 ne garantit pas l'obtention de fonds dans les années à venir. Le financement au cours des prochaines années se fera en fonction de la qualité des résultats, de l'accessibilité de l'information et de la pertinence des résultats du projet pour les décideurs.

Les fonds seront accordés en fonction du bien-fondé de chacune des propositions, notamment le fait que le projet appuie les activités de surveillance et de renforcement des capacités de la collectivité qui s'appliquent aux objectifs, aux fonctions essentielles et aux activités clés du PSGN.

2.2 Bénéficiaires admissibles

Sont admissibles à recevoir du financement :

- les collectivités, les membres de la collectivité locale, la NTI et les associations régionales inuites;
- le milieu universitaire;
- les institutions de gouvernement populaire;
- les ministères et organismes des gouvernements territoriaux;
- les organismes non gouvernementaux.

Dans le cas des organismes sans but lucratif, notamment les sociétés d'experts-conseils ou l'industrie, ils ne sont admissibles qu'à titre de membres d'un partenariat formé avec au moins une des organisations décrites ci-dessus. De façon semblable, les ministères et organismes du gouvernement fédéral sont admissibles à titre de membres d'un partenariat formé avec au moins une des organisations ou un des bénéficiaires du financement, comme il est décrit ci-dessus. En pareil cas, un seul bénéficiaire admissible doit être le demandeur du projet. C'est donc dire que le projet proposé doit être dirigé par un bénéficiaire admissible pour être admissible à une aide financière dans le cadre du PSGN.

2.3 Projets admissibles

Pour que les projets soient jugés admissibles pour la présente demande de propositions, la surveillance au Nunavut doit porter sur des initiatives visant à combler des lacunes, à produire des données et/ou à renforcer les capacités de surveillance dans les secteurs inscrits à la liste des priorités 2016-2017, qui figurent aux sections 1.3 et 1.4.

2.4 Dépenses admissibles

On entend par dépenses admissibles des dépenses qui sont raisonnables et nécessaires pour permettre aux bénéficiaires de mener à bien un projet ou une activité qui mènera à l'obtention des résultats escomptés relativement aux besoins de produire des données de surveillance générale, de combler des lacunes et de renforcer les capacités au Nunavut.

Les dépenses admissibles peuvent comprendre :

- la planification et la réalisation de rénovations ou de mises à niveau;
- les traitements et salaires (et avantages sociaux pour le Nord, s'il y a lieu);
- des frais liés aux déplacements;
- des frais liés à l'hébergement;
- le transport;
- l'allocation quotidienne de subsistance;
- la formation et les ateliers;
- les services professionnels (services juridiques, techniques, comptables et services de gestion de projet);
- l'évaluation de sites;
- la recherche;
- les communications;
- la vérification et l'évaluation;
- les fournitures et le matériel de bureau réservés au projet;
- l'équipement réservé au programme;
- les frais liés à l'impression de documents;
- les initiatives d'information des collectivités;
- la collecte et l'analyse de données et la production de rapports.

2.5 Activités essentielles

On entend par activités essentielles les dépenses qui sont raisonnables et nécessaires pour permettre à l'organisme bénéficiaire de mener à bien les activités essentielles approuvées, notamment :

- les salaires et les avantages sociaux des employés et des occasionnels;

- les coûts contractuels des services administratifs;
- les honoraires professionnels;
- la location de locaux pour les bureaux et les réunions;
- les communications (téléphone, télécopieur, internet, frais postaux, messagerie);
- la photocopie et l'impression;
- le matériel de bureau et les fournitures;
- les frais de déplacement, dont les frais de repas et d'hébergement;
- les autres frais administratifs.

Le cas échéant, les demandeurs admissibles doivent s'assurer que la passation de contrats est conforme aux objectifs et politiques de l'article 24 (« Marchés de l'État ») de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Il convient de noter que les coûts indirects (frais administratifs) ne doivent pas dépasser 15 % du total des coûts directs du projet. Si les coûts indirects dépassent 15 %, la proposition sera rejetée et le budget ne sera pas approuvé.

2.6 Dépenses inadmissibles

- Tous les coûts que le demandeur devrait ou pourrait raisonnablement assumer, dans la mesure où ils sont liés à ses opérations (c.-à-d. que l'importance doit être accordée aux exigences et/ou aux responsabilités de surveillance autorisées; le PSGN n'est pas censé engendrer des dépendances en matière de financement à long terme chez les organisations en ce qui concerne une surveillance générale qui devrait se faire dans le cadre des responsabilités autorisées).
- Tous les coûts non liés à l'appui des objectifs globaux, des activités clés et des fonctions essentielles du PSGN.
- Les coûts associés aux efforts déployés pour reproduire une surveillance antérieure ou actuelle ou des initiatives connexes.
- Des coûts indirects qui dépassent 15 % du total des fonds alloués au projet par le PSGN.

2.7 Les projets financés préalablement doivent être terminés

Pour recevoir des fonds pour 2016-2017, tous les rapports définitifs et les produits livrables pour les projets du PSGN des années précédentes doivent être examinés et approuvés en fonction des modalités de l'accord ou des accords de financement.

3 – PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS ET DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

3.1 Modèles à utiliser pour la rédaction des propositions

Les demandeurs doivent respecter les modèles de présentation des propositions ci-dessous, et tenir compte des critères d'évaluation afin de s'assurer que leurs propositions reçoivent la meilleure évaluation possible. On les encourage à concevoir et à mettre en œuvre leurs projets de surveillance en partenariat avec les Nunavummiut. On encourage les chercheurs à travailler avec les dirigeants communautaires, les chefs, les aînés, les chasseurs et toute autre personne ayant des connaissances traditionnelles afin d'intégrer le Inuit Qaujimagatuqangit et les connaissances traditionnelles dans la conception et la mise en œuvre du plan et du programme de surveillance. L'apport des collectivités à la surveillance est important, tout comme le sont les relations saines et adaptées entre les chercheurs et les collectivités, et cela devrait clairement se refléter dans la proposition.

Il est fortement recommandé que les demandeurs utilisent la liste de vérification de la présentation (voir l'annexe 1) pour s'assurer que leur soumission est complète.

Le document de proposition et le sommaire de proposition doivent être soumis dans leur intégralité avec la page couverture de la proposition. La page couverture DOIT être signée par un représentant du demandeur autorisé à engager le demandeur.

En ce qui a trait aux exigences relatives à la collecte de données et à la gestion de l'information, toutes les propositions soumises doivent respecter les modèles du PSGN décrits ci-dessous :

1. Exigence de saisie de Word à la **section 3.2**
Seul un document Word respectant les exigences de saisie particulières décrites à la section 3.2 est accepté comme proposition.
2. Page couverture de la proposition à la **section 3.4**
La proposition doit être accompagnée de la page couverture de la présentation d'une proposition du PSGN signée par un représentant du demandeur autorisé à engager le demandeur.
3. Modèle de la proposition complète à la **section 3.5**
Veuillez respecter le modèle pour la présentation d'une proposition complète. Si la proposition comporte des annexes, celles-ci doivent être jointes à la fin de la proposition.
4. Fiche sommaire de la proposition à la **section 3.6**
Une version abrégée de la proposition complète suivant la formule modèle du sommaire de la proposition doit également être fournie pour faciliter la saisie de données.

5. Tableau budgétaire à la **section 3.7**

Le tableau budgétaire présente des exemples de dépenses admissibles et inadmissibles pour l'exécution des activités essentielles du projet. Les dépenses du projet ne se limitent pas aux éléments présentés dans le tableau. Toutefois, les demandeurs doivent garder à l'esprit que la totalité des coûts indirects doit demeurer inférieure à 15 % du financement demandé au PSGN.

6. L'approche retenue pour consigner et déclarer l'information sur la surveillance et les recherches doit également être expliquée en détail dans la proposition. Les bénéficiaires de l'aide financière seront tenus de télécharger et de publier les résultats de leur projet par le truchement du système de gestion de l'information du PSGN désigné (il s'agit actuellement du Polar Data Catalogue [catalogue des données polaires], mais la publication ne se limitera pas à cette base de données). Les bénéficiaires de l'aide financière recevront des directives du PSGN ou de ses délégués sur la façon de télécharger des métadonnées et des ensembles de données dans la base de données du PSGN désignée. Le PSGN pourrait organiser des ateliers ou d'autres types de forums où les résultats des projets seront présentés (ces forums devraient être abordés dans la proposition). Les bénéficiaires sont tenus de participer aux ateliers organisés par le PSGN pour faire état des projets financés afin que les résultats des recherches soient transmis aux Nunavummiut et au grand public aux fins de prise de décision et de mobilisation.
7. Lorsqu'un sigle ou un acronyme doit être utilisé dans une proposition, il doit être placé entre parenthèses et précédé de la formulation au long à sa première occurrence, par exemple, on écrit d'abord Association Inuit Qikiqtani (AIQ), puis AIQ peut être utilisé pour le reste de la proposition.

Les demandeurs sont tenus de passer en revue les deux documents suivants avant la présentation de leurs propositions, mais ceux-ci ne doivent pas être envoyés au PSGN :

1. Liste de vérification de la présentation à l'**annexe 1**
2. Critères d'évaluation du projet au tableau 4.1.1 de la section 4

3.2 Formatage des modèles dans Microsoft Word

- Dans la mise en page, il faut choisir le papier Lettre (21,59 cm sur 27,94 cm), l'orientation Portrait et une seule colonne.
- Les marges doivent être de 0,75 po (1,9 cm) ou plus tout autour du texte.
- Le texte doit utiliser une police noire de 12 points ou plus. La police privilégiée est Arial.
- Le texte doit être rédigé à interligne simple, à au plus six lignes au pouce.
- Les demandes utilisant des polices à chasse étroite et l'italique pour la totalité du texte ne seront pas acceptées.
- Le nom des demandeurs doit être inscrit dans le haut de chaque page, à l'intérieur des marges.

- Les pièces jointes comportant plusieurs pages doivent avoir une numérotation séquentielle.
- La taille du document électronique ne doit pas excéder 10 Mo.

3.3 Page couverture de la présentation d'une proposition du PSGN

(Vous trouverez le modèle à la page suivante).



Page couverture de la présentation d'une proposition du PSGN

Les demandeurs désireux de faire évaluer leur proposition de façon intégrale doivent fournir les renseignements qui suivent.

Titre de la proposition : _____

Date de la proposition : _____

Organisation demandeuse : _____

Adresse : _____

Représentant(s) autorisé(s) : _____

(Écrire clairement en lettres moulées)

Titre(s) : _____

Représentant(s) autorisé(s) - Signature : _____

Numéro de téléphone : _____ Numéro de télécopieur : _____

Courriel : _____

3.5 Modèle de proposition complète au PSGN

Tableau 3.5.1

Présentation de la proposition complète au PSGN pour le financement 2016-2017	
1. Titre de la proposition	
2. Date de la proposition	
3. Composante valorisée (CV) et indicateur(s) connexe(s)	Préciser les composantes écosystémiques valorisées (p. ex. caribou, qualité de l'eau) et/ou les composantes socioéconomiques valorisées (p. ex. santé humaine, emploi) et tout indicateur connexe que vous allez surveiller.
4. Lieu	Décrire la région, la collectivité, et fournir la latitude et la longitude du lieu du projet.
5. Responsable du projet, affiliation et coordonnées	Un chercheur principal et un auteur sont requis. Fournir une courte biographie et description des rôles et des responsabilités; fournir le curriculum vitæ à titre d'annexe. Inclure les coordonnées complètes.
6. Membres de l'équipe du projet et affiliations	Fournir de courtes biographies et descriptions de leurs rôles et responsabilités; inclure les curriculum vitæ à titre d'annexe à la proposition.
7. Sommaire en langage clair	<p>Fournir un court sommaire de 200 à 300 mots (dans un style descriptif ou télégraphique) expliquant la pertinence du projet et décrivant les travaux proposés en termes faciles à comprendre par des non-spécialistes.</p> <p>Le sommaire doit répondre aux questions suivantes : Quels sont les travaux proposés? À quelles questions s'efforcent-ils de répondre, et pourquoi? Où et quand les travaux seront-ils effectués? Quels avantages en tireront les Inuits et les autres résidents du Nord, et dans quelle mesure y participeront-ils? (Si votre proposition est approuvée à des fins de financement, le présent sommaire sera publié et mis à la disposition du public.)</p>

Présentation de la proposition complète au PSGN pour le financement 2016-2017

8. Description du projet a) But et objectifs	<p>Décrire le but global du projet, et fournir des objectifs à court et à long terme bien définis pour le projet global. (S'il s'agit d'une proposition de projet pluriannuel, expliquer comment la nature pluriannuelle de la demande de financement aidera à atteindre les buts et les objectifs globaux des plans directeurs.) Préciser ce qui sera accompli et démontrer que les objectifs du projet sont atteignables et mesurables dans les délais impartis pour le projet.</p> <p>La présente section doit articuler clairement les exigences en matière de production de données et de comblement des lacunes et/ou les occasions de renforcement des capacités pour appuyer la liste des priorités 2016-2017 du PSGN.</p>
b) Justification	<p>Décrire la justification du projet en ce qui concerne les objectifs, les activités clés et les fonctions essentielles du PSGN (Section 1.1 ci-dessus), y compris la contribution du projet à la prise de décisions et au renforcement des capacités au Nunavut. Comment le projet contribuera-t-il à la surveillance de l'état et de la santé à long terme des environnements écosystémique et socioéconomique? Pour ce faire, prévoir une section détaillée qui explique clairement le fondement scientifique et/ou le fondement des connaissances traditionnelles pour les travaux proposés. C'est cette section qui convaincra les examinateurs que les travaux proposés abordent les besoins du PSGN.</p>

Présentation de la proposition complète au PSGN pour le financement 2016-2017

<p>c) Progrès réalisés à ce jour (s'il y a lieu)</p>	<p>Fournir les résultats de tout travail connexe exécuté jusqu'à présent, afin de permettre une évaluation adéquate et complète du projet. Inclure tout travail exécuté dans le cadre de projets connexes du PSGN de même que les projets non financés par le PSGN dont les résultats sont particulièrement pertinents par rapport aux travaux proposés. La section intitulée « Progrès réalisés à ce jour » doit également inclure des renseignements sur tout progrès accompli dans les secteurs du comblement des lacunes et de la production de données, du renforcement des capacités, des communications, et de l'utilisation du IQ.</p>
<p>d) Durée du projet</p>	<p>Préciser les dates de début et de fin, ainsi que la durée totale.</p>
<p>e) Plan de travail proposé</p>	<p>Fournir une courte description des activités, y compris la conception des projets, la méthodologie, les indicateurs, les protocoles connexes, ainsi que le calendrier à respecter tout au long du projet. Inclure une description plus détaillée des activités planifiées au cours de l'année pour laquelle les fonds sont demandés immédiatement. Indiquer si les résultats seront examinés par des pairs avant leur présentation définitive au PSGN, et joindre une lettre officielle du pair examinateur à titre d'annexe au rapport définitif.</p>
<p>f) Clients et partenaires</p>	<p>Énumérer les ministères, organismes, organisations inuites, collectivités et autres pays qui participent au projet ou qui pourraient utiliser les résultats des recherches, et indiquer les personnes-ressources correspondantes.</p>
<p>g) Analyses de laboratoire (le cas échéant; c.-à-d. contaminants, qualité de l'eau)</p>	<p>Décrire les laboratoires utilisés pour effectuer les analyses (le cas échéant) en fournissant le nom du laboratoire, le coût individuel d'analyse par échantillon, les méthodes d'assurance et de contrôle de la qualité, et les procédures à appliquer.</p>
<p>h) Renforcement des capacités et formation</p>	<p>Expliquer comment le projet proposé renforcera de véritables capacités (par opposition à l'embauche dans la collectivité). Décrire les avantages pour la collectivité ainsi que le transfert des connaissances.</p>

Présentation de la proposition complète au PSGN pour le financement 2016-2017

<p>i) Inuit Qaujimatuaqangit (IQ) et connaissances traditionnelles (le cas échéant)</p>	<p>Expliquer comment le projet proposé incorporera le IQ et les connaissances traditionnelles.</p>
<p>j) Communications et établissement de rapports</p>	<p>Décrire en détail toute activité de communication prévue dans le cadre du projet proposé, y compris le nom des personnes et des organisations avec qui on a communiqué ou avec qui on communiquera. Préciser si le projet est une priorité communautaire et inclure les lettres d'appui de la collectivité, s'il en est. Décrire comment les résultats du projet seront communiqués, notamment aux collectivités locales (p. ex. activités publiques, réunions, publications, site Web).</p> <p>Une explication explicite de l'approche retenue relativement à la consignation et à la déclaration de l'information sur la surveillance et les recherches doit figurer dans la proposition. Les bénéficiaires de l'aide financière seront tenus de téléverser et de publier les résultats de leur projet en suivant les directives du PSGN. Le PSGN peut organiser des ateliers et d'autres tribunes afin que les bénéficiaires présentent les résultats de leur recherche au public.</p>
<p>k) Plan de gestion des données</p>	<p>Les bénéficiaires sont tenus d'élaborer un plan de gestion des données pour le projet attribué par le PSGN.</p>
<p>l) Projets connexes</p>	<p>Énumérer tout autre projet lié aux travaux proposés et indiquer s'il y a des possibilités de partage de coûts et d'archivage d'échantillons. Décrire comment le projet est lié à d'autres projets similaires (internes ou externes), et démontrer clairement la collaboration possible.</p>

Présentation de la proposition complète au PSGN pour le financement 2016-2017

<p>m) Consultations</p>	<p>Décrire en détail la teneur des consultations qui ont eu lieu à ce jour (par exemple avec les organisations de chasseurs et de trappeurs et la collectivité), y compris les activités et les réussites de l'année précédente (le cas échéant), ainsi que les plans bien précis de consultations futures, p. ex. le sujet des discussions, les participants à ces discussions et le moment auquel elles seront tenues.</p>
<p>n) Exigences relatives aux permis de l'Institut de recherche du Nunavut</p>	<p>Décrire les efforts entrepris ou prévus pour obtenir toutes les autorisations nécessaires de l'Institut de recherche du Nunavut; inclure les numéros des permis.</p>
<p>o) Examen déontologique (le cas échéant; c.-à-d. les projets sur la santé humaine)</p>	<p>S'il y a lieu, indiquer quel comité d'examen déontologique examinera ou a examiné l'étude.</p>
<p>9. Produits livrables</p>	<p>Préciser les produits livrables au cours de la vie du projet (si celle-ci s'étend au-delà de la période de financement) ainsi qu'au cours de l'année actuelle pour laquelle le financement est demandé. Les « leçons tirées » ainsi que les recommandations et les plans futurs pour maintenir l'initiative de surveillance doivent également être inclus. Inclure les rapports, les données, les publications non classées, les ateliers et les éléments des initiatives de communication.</p>

Présentation de la proposition complète au PSGN pour le financement 2016-2017

10. Budget détaillé	<p>Fournir de l'information budgétaire détaillée pour l'année précise pour laquelle l'aide financière est demandée, ainsi qu'une estimation du financement annuel nécessaire pour le reste du projet (voir le tableau 3.7.1). S'il y a des composantes ou des activités multiples, il faut ventiler les coûts selon l'activité. Il faut aussi indiquer les fonds et les ressources humaines provenant de sources autres que le présent programme.</p> <p>Décrire les incidences d'un financement partiel (c.-à-d. si le projet peut aller de l'avant si l'aide financière attribuée dans le cadre du PSGN est inférieure à la somme demandée). Indiquer les composantes qui seront éliminées ou qui peuvent être éliminées en cas de financement partiel.</p>
11. Renvois et autres publications et présentations pertinentes	<p>Fournir une liste (d'au plus deux [2] pages). La liste doit comprendre les publications et les présentations des membres de l'équipe du projet qui se rapportent au projet proposé. Cette section doit aussi comprendre les références (nom, titre, organisation, numéro de téléphone, courriel) pour au moins deux (2) projets similaires ou pour des publications citées dans le texte de la proposition.</p>
12. Justification de la compétence	<p>Annexer les curriculum vitæ, les qualifications organisationnelles et l'expérience, etc. afin de démontrer l'expertise du responsable du projet et des membres de l'équipe (au plus deux [2] pages par membre d'équipe).</p>

3.6 Fiche sommaire de proposition du PSGN

En plus de la proposition complète, les demandeurs doivent remplir la fiche sommaire suivante. Il s'agit d'une version simplifiée de la proposition complète. Ainsi, les demandeurs peuvent copier les renseignements inscrits dans la proposition complète afin de remplir la fiche sommaire ci-dessous.

1. Titre de la proposition

2. Date de la proposition

3. Composante valorisée (CV) et indicateur(s) connexe(s)

- | | |
|---------|---------|
| • _____ | • _____ |
| • _____ | • _____ |
| • _____ | • _____ |
| • _____ | • _____ |
-

4. Lieu

5. Responsable du projet, affiliation et coordonnées

6. Membres de l'équipe du projet et affiliations

7. Bref sommaire en langage clair

8. Description du projet

a) But et objectifs

b) Brève explication

c) Durée du projet

d) Inuit Qaujimajatuqangit
(IQ) et connaissances
traditionnelles

e) Communication et
établissement de
rapports

9. Produits livrables

10. Sommaire du budget

3.7 Formule de présentation du budget

Les propositions présentées au PSGN à des fins de financement doivent comprendre des tableaux budgétaires. Le PSGN demande qu'un budget détaillé pour l'année précise au cours de laquelle l'aide financière est demandée (voir le tableau budgétaire 3.7.1) soit présenté. Dans le cas des propositions pluriannuelles, veuillez fournir un tableau budgétaire rempli pour chaque exercice.

Tableau budgétaire 3.7.1 : Données budgétaires détaillées pour l'aide financière demandée au PSGN

Dans le cas des fonds demandés du PSGN, veuillez remplir la colonne B du tableau budgétaire 3.7.1 en utilisant la Catégorie de dépenses prévues dans la section 2.4.

Veuillez indiquer aussi les autres sources de financement dans la colonne D du tableau budgétaire 3.7.1. Les autres sources de financement comprendraient les contributions comme les salaires du personnel, les services, les installations et les fonds de fonctionnement, ainsi que la valeur estimative, l'état et la source d'autres contributions connues ou potentielles (p. ex. en nature, ArcticNet, CRSNG, autres ministères et autres sources).

En règle générale, si des coûts directs du projet sont demandés, il faut déclarer de telles dépenses dans la colonne B du tableau budgétaire 3.7.1; tous les autres coûts liés au projet et leurs sources respectives doivent être consignés en détail dans les colonnes C et D, respectivement.

Tableau budgétaire 3.7.1 : Exemple de budget pour lequel du soutien du PSGN est demandé

NOTA : Les éléments de cette catégorie de dépenses peuvent être changés, tout comme des éléments additionnels peuvent être ajoutés afin de mieux rendre compte de votre proposition.

FONDS DU PSGN		Autres sources de financement (y compris le financement en nature)	
A	B	C	D
Catégorie de dépenses	Fonds demandés au PSGN en 2016-2017	Catégorie de dépenses	Autres sources de fonds en 2016-2017
1. Honoraires et services professionnels • Détails		1. Honoraires et services professionnels • Détails	Préciser les sources
Total partiel	\$	Total partiel	\$
2. Déplacements • Détails		2. Déplacements • Détails	
Total partiel	\$	Total partiel	\$
3. Matériel • Détails		3. Matériel • Détails	
Total partiel	\$	Total partiel	\$
4. Frais d'administration • Détails		4. Frais d'administration • Détails	
Total partiel	\$	Total partiel	\$
5. Autres dépenses admissibles • Détails		5. Autres dépenses admissibles • Détails	
Total partiel	\$	Total partiel	\$
Coût total du projet	\$	Total des autres sources	\$

3.8 Comment envoyer la proposition?

Il faut envoyer les propositions par courriel, par télécopieur, par courrier ordinaire ou par messagerie à l'attention de la personne-ressource du Secrétariat du PSGN indiquée ci-dessous. Il est recommandé que les demandeurs confirment la réception des télécopies ou des soumissions présentées par télécopieur, courrier ou messagerie auprès du Secrétariat du PSGN.

Secrétariat du Plan de surveillance générale du Nunavut (PSGN)

Affaires autochtones et du Nord Canada

Bureau régional du Nunavut

C.P. 2200, Iqaluit (NU) X0A 0H0

Courriel : ngmp-psgn@aandc-aadnc.gc.ca

Téléphone : 867-975-4545; Sans frais : 1-855-897-6988 Télécopieur : 1-867-975-4736

Il est fortement recommandé que les demandeurs utilisent la liste de vérification de la présentation (voir l'annexe 1) pour s'assurer que leur soumission est complète.

Toutes les présentations de proposition par télécopieur ou par courriel doivent indiquer clairement en objet : Demande de proposition 2016-2017 du PSGN, nom du demandeur, titre de la proposition. Les propositions transmises par la poste ou par messagerie doivent indiquer clairement ces mêmes renseignements sur l'enveloppe; les soumissions par la poste ou par messagerie doivent comprendre deux (2) copies papier de la proposition (une copie liée, une copie prête à photographier convenant à la reproduction).

La page couverture de la proposition doit être signée par un représentant du demandeur autorisé à engager le demandeur.

4 – PROCESSUS DE SOUMISSION ET D'ÉVALUATION

4.1 Critères d'évaluation des propositions

Chaque membre du Comité directeur évaluera l'ensemble des propositions de façon individuelle. Les membres se rassembleront ensuite pour former un groupe de travail qui déterminera les projets à financer. Le Secrétariat du PSGN dirigera ce groupe de travail.

Si besoin est, des experts indépendants peuvent être invités à participer à l'examen des propositions pour des sujets bien précis. L'examen permettra d'évaluer le bien-fondé de la proposition pour ce qui est des sciences ou des connaissances traditionnelles inuites (Inuit Qaujimagatuqangit), la rigueur des méthodes et des techniques et la pertinence des résultats pour les décideurs au Nunavut, de même que pour d'autres intéressés, comme il est indiqué dans les critères de cotation suivants.

Tableau 4.1.1

Critères de cotation de la proposition dans le cadre du PSGN	
Admissibilité du bénéficiaire (voir la section 2.2 ci-dessus)	Réussite/échec
Admissibilité du projet (voir les sections 1.3 et 1.4 ci-dessus)	Réussite/échec
Intégralité/Bien-fondé de la proposition (Maximum de 100 points)	100
• Description ou justification du projet (c.-à-d. harmonie avec les priorités de surveillance du PSGN pour l'exercice 2016-2017 définies à la section 1.4)	25
• Objectifs, plan de travail/méthodologie, calendrier et produits livrables	20
• Partenariats et participation de la collectivité, incorporation du IQ et des connaissances traditionnelles	20
• Expérience/expertise des membres de l'équipe de projet et références	10
• Plan d'établissement des rapports et de communications	15
• Clarté et organisation globales de la proposition	10
Budget – Optimisation des ressources (Maximum de 10 points)	10
Nombre total de points (/110)	110

Les critères « échec/réussite » et les critères cotés seront utilisés pour évaluer les propositions, comme il est indiqué dans le tableau 4.1.1. L'ensemble des propositions recevra un avis de décision « accepté » ou « non accepté ».

5 – EXIGENCES ADMINISTRATIVES ET EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Les dispositions en matière de financement conclues avec les demandeurs seront administrées et gérées par le Secrétariat du PSGN (Bureau régional du Nunavut d'AANC). L'établissement de protocoles d'échange de données et d'information constituera une exigence et incombera au candidat retenu, lequel œuvrera de concert avec le Secrétariat du PSGN.

La totalité de l'aide financière octroyée grâce à cette demande de propositions doit avoir été engagée au plus tard le 31 mars 2017.

En outre, les demandeurs dont le projet aura été accepté devront faire parvenir les éléments suivants en respectant les formules de présentation et les délais établis par l'entente globale de financement signée avec AANC :

- la présentation de rapports provisoires périodiques (selon la fréquence précisée dans l'accord de financement);
- le sommaire des résultats du projet et tout autre produit livrable;
- le sommaire en langage clair des résultats du projet afin de s'assurer que leurs recherches peuvent être transmises aux Nunavummiut d'une façon compréhensible et utile (c.-à-d. avec les traductions applicables);
- la comptabilisation des fonds octroyés;
- les versions PDF de tous les rapports et les documents découlant des présents travaux de recherche, y compris l'ensemble des articles de journaux ou des publications examinés par les pairs;
- l'endroit où demeureront les données ainsi que des liens ou des personnes-ressources à des fins d'accès aux données;
- des métadonnées convenant à l'insertion dans le répertoire de surveillance du PSGN;
- des remerciements au PSGN pour l'aide financière reçue quant aux produits livrables et aux extraits découlant du projet;
- des remerciements au PSGN pour l'aide financière lors de toute promotion, activité ou infocapsule pertinente.
- Tout bénéficiaire doit utiliser le Polar Data Catalogue (catalogue des données polaires) du Réseau canadien de données polaires pour produire un ensemble complet de métadonnées qui documente et décrit entièrement les données recueillies. Puisque les métadonnées peuvent être produites avant que l'analyse soit achevée, la date limite pour leur création est le 31 mars de chaque année.

- Les demandeurs doivent décrire leur plan de gestion des données dans leur proposition.
- Les bénéficiaires sont tenus de préserver les données brutes, conformément aux politiques et exigences de leurs organismes de recherche respectifs, et, s'il y a lieu, de fournir les données brutes en format électronique avec documentation descriptive complète (renseignements nécessaires pour que les données puissent être interprétées de façon indépendante) au Réseau canadien des données polaires en suivant les directives du personnel du PSGN et du Réseau canadien de données polaires.
- Une fois le financement approuvé, chaque responsable de projet doit remplir et signer l'accord de dépôt des données du PSGN.
- Dans la mesure du possible, les coordonnées du système mondial de positionnement (GPS) doivent être consignées au moment de recueillir des échantillons.
- L'ensemble des retenues ou des versements de fonds, y compris le financement pour l'exercice à venir, dépend de la création d'un nouveau fichier de métadonnées ou de la mise à jour d'un fichier existant dans le Polar Data Catalogue (catalogue des données polaires), ainsi que de la saisie de données dans le Réseau canadien des données polaires parallèlement à l'avancement du projet, s'il y a lieu.

6 – PERSONNE-RESSOURCE DU SECRÉTARIAT DU PSGN

On encourage également les demandeurs à communiquer avec le Secrétariat du PSGN dans le cadre de l'élaboration de leur proposition, s'ils ont des questions. Il faut envoyer les propositions par courriel (ngmp-psgn@aandc-aadnc.gc.ca), par télécopieur, par courrier ordinaire ou par messagerie à l'attention de la personne-ressource du Secrétariat du PSGN indiquée ci-dessous. Il est recommandé que les demandeurs s'assurent de la réception des télécopies ou des soumissions présentées par télécopieur, courrier ou messagerie auprès du Secrétariat du PSGN.

Personne-ressource :

Secrétariat du Plan de surveillance générale du Nunavut (PSGN)

Affaires autochtones et du Nord Canada

Bureau régional du Nunavut

C.P. 2200, Iqaluit (NU) X0A 0H0

Courriel : ngmp-psgn@aandc-aadnc.gc.ca

Téléphone : 867-975-4545; Sans frais : 1-855-897-6988 Télécopieur : 1-867-975-4736

Annexe 1 : Liste de vérification de la présentation

Veillez utiliser la « Liste de vérification de la présentation » qui suit afin de vous assurer que votre présentation est complète.

<input type="checkbox"/>	1. Êtes-vous un bénéficiaire admissible? – (Section 2.2 Bénéficiaires admissibles)
<input type="checkbox"/>	2. Votre projet est-il admissible au financement? (Sections 1.3 et 1.4 – Projets admissibles)
<input type="checkbox"/>	3. Votre projet appuie-t-il les priorités de surveillance du PSGN pour l'exercice 2016-2017 définies aux sections 2.3, 1.3 et 1.4?
<input type="checkbox"/>	4. Votre projet appuie-t-il le mandat, les objectifs, les activités clés et les fonctions de base du PSGN? (Section 1.1)
<input type="checkbox"/>	5. L'aide financière demandée pour votre projet satisfait-elle aux critères des dépenses admissibles? (Section 2.4)
<input type="checkbox"/>	6. Si vous avez déjà reçu des fonds du PSGN pour des projets, les projets en question ont-ils été menés à bien? (Section 2.7 – renseignements sur l'aide financière)
<input type="checkbox"/>	7. Votre proposition suit-elle la formule de présentation décrite dans le tableau 3.5.1?
<input type="checkbox"/>	8. Votre proposition présente-t-elle une ventilation détaillée de tous les éléments budgétaires, comme il est indiqué dans le tableau 3.7.1?
<input type="checkbox"/>	9. S'il y a lieu, votre proposition indique-t-elle clairement les autres sources de financement, comme il est décrit dans le tableau budgétaire 3.7.1?
<input type="checkbox"/>	10. Votre page couverture de la proposition a-t-elle été signée par un représentant du demandeur détenant l'autorité d'engager le demandeur? (Section 3.3)
<input type="checkbox"/>	11. Avez-vous rempli la fiche sommaire de proposition obligatoire en utilisant le modèle? (Section 3.6)